

09 juil 2021 -16:03

Appartient à [Conseil des ministres du 9 juillet 2021](#)

## Intermédiation dans le secteur financier et des assurances

Sur proposition du ministre de l'Economie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions diverses en matière d'intermédiation dans le secteur financier et des assurances.

Les dispositions de l'avant-projet répondent aux objectifs suivants :

- harmoniser les législations existantes en matière d'intermédiation dans le secteur financier et des assurances, et ce sur différents sujets, notamment :
  - la terminologie de la condition "*fit & proper*"
  - les règles de calcul des délais de décision de la FSMA en matière d'agrément/inscription
  - l'obligation de répondre aux questions et de coopérer aux inspections de la FSMA
  - les pouvoirs de la FSMA de récolter des informations périodiques ou ponctuelles dans le cadre de l'exercice de ses missions de contrôle
- renforcer la responsabilité des agents et courtiers d'assurance ou de réassurance qui collaborent avec des sous-agents
- renforcer les exigences organisationnelles des prêteurs

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)